

DIGIGRAM

Société anonyme au capital de 1.050.000 euros
Siège social : 82/84 allée Galilée – Les Gémeaux
38330 Montbonnot-Saint-Martin
332 525 401 RCS Grenoble

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE DIGIGRAM SA ET EVERGREEN SAS

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 22 juin 2020, a décidé d'autoriser la conclusion de la convention de prestation de services, conclue entre Digigram SA et Evergreen SAS, dont les principaux termes et conditions sont les suivants :

Autorisation : Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de cette convention au cours de sa réunion en date du 22 juin 2020.

Objet : Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Evergreen SAS fournit à la Société différents services, notamment dans le domaine financier, comptable, juridique et dans le domaine des ressources humaines.

Date de conclusion : 22 juin 2020.

Durée : Indéterminée.

Conditions financières :

- (i) Refacturation des prestations réalisées en interne à leur coût + 5% ;
- (ii) Refacturation des prestations réalisées par des tiers à prix coutant et sans marge.

Rapport entre le prix pour la Société et le dernier bénéfice annuel de la Société : N/A

Personnes intéressées : Evergreen SAS (actionnaire détenant plus de 10% du capital social et des droits de vote de la Société).

Motifs justifiant de l'intérêt de ces conventions pour Digigram SA : Cette convention de prestation de services permet à la Société de pallier l'absence de salariés occupant des fonctions dans les domaines comptables, financiers, juridiques et des ressources humaines et de bénéficier, en contrepartie du versement d'une rémunération, de services et prestations assurées par Evergreen SAS, notamment dans les domaines précités.